



Le 1^{er} juillet 2016

Audience avec Isabelle Gorce

Une délégation du Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires a été reçue par la directrice de l'administration pénitentiaire Isabelle Gorce, pour procéder à un tour d'horizon des sujets pénitentiaires.

La préparation de cette rencontre a recouvert les deux champs de syndicalisation de notre organisation syndicale réunissant DSP et DPIP pour une vision globale de la pénitentiaire recouvrant la probation et la détention.

L'exercice nous a également permis de faire **un bilan à trois ans** sur les principaux sujets mis en avant par la directrice dès le mois d'août 2013: l'importance prise par le milieu ouvert dans la lutte contre la récidive, le lien entre immobilier pénitentiaire et gestion de la détention et les problématiques liées au recrutement, à la formation et aux cycles de travail des agents (notamment des surveillants).

Nous avons abordé la question statutaire de **la réforme des DSP**, qui fait l'objet d'ultimes et d'ailleurs « *étonnantes* » questions de la DGAFP, sur un sujet que la directrice estime bouclé d'autant que « *bleui* » par Bercy depuis plus de six mois. Madame Gorce estime que cette réforme entraîne celle des officiers, laquelle fait l'objet de nombreux désaccords, tant avec la DGAFP qu'entre les syndicats d'officiers eux-mêmes. Si la réforme aboutit, la directrice s'attend à des conséquences sur la répartition des tâches en établissements, de même que sur la « chaîne de commandement », dossier lui aussi très important pour la gestion de la détention et l'encadrement des surveillants au quotidien.

Toujours en matière statutaire, nous avons rappelé à la directrice le vœu de notre organisation syndicale d'une réforme du statut des DPIP à l'instar de celui des DSP

et dans l'optique d'un rapprochement des deux corps. Interrogée sur le corps unique de direction Madame Gorce a estimé qu'il était encore trop tôt pour envisager une fusion mais nous a assuré de sa confiance en une **évolution statutaire conséquente pour les DPIIP** à court terme.

Nous sommes cependant inquiets à la vue des éléments qui nous ont été communiqués en l'état de la négociation en cours avec le Cabinet du garde des Sceaux et la DGAFP et craignons que la réforme statutaire attendue et nécessaire se limite à des ajustements décidés dans la précipitation (création d'un GRAF sans en connaître précisément le périmètre, sur-indiciarisation non calibrée...). Nous resterons donc très vigilants sur la question.

Nous avons aussi évoqué **la formation des directeurs pénitentiaires**, insistant sur l'intérêt de cours communs à l'ENAP pour forger cette culture professionnelle partagée que nous défendons, prémices du futur corps commun de direction. Madame Gorce s'est dit favorable à ces tronc communs mais a rappelé que l'ENAP dispose d'une autonomie pédagogique dont elle ne doute pas que sa directrice fera bon usage.

En matière d'organigramme, nous avons de nouveau regretté l'absence toujours plus prégnante depuis les promesses faites en 2015 de travail sur **l'organigramme des SPIP**. Nous avons attiré l'attention de notre interlocutrice sur le risque de distinguer artificiellement les DPIIP par leur lieu d'exercice pour échapper à une réforme statutaire plus ambitieuse. La directrice nous a indiqué en retour qu'une « photographie » de l'encadrement des SPIP avait été réalisée et qu'elle nous serait transmise en septembre prochain.

Les effectifs en **personnels administratifs** dans notre administration ont également été évoqués. Madame Gorce nous annonce avoir mis en place des mesures pour favoriser l'attrait de l'administration pénitentiaire auprès de cette catégorie de personnels : ICP revalorisée pour les PA en greffe, recrutement de 100 PA dans le cadre du PLAT et revalorisation indiciaire à venir.

Enfin, toujours sur les SPIP et plus largement la probation madame Gorce a mis en avant l'importance du travail de formalisation des pratiques professionnelles des personnels d'insertion probation en cours de finalisation (référentiel des pratiques opérationnelles, manuel de contrainte pénale) afin de faire des SPIP « *le fer de lance de la prévention de la récidive* ». Elle a estimé qu'avec ces nouveaux outils l'administration pénitentiaire se plaçait en position de coproductrice de normes et de doctrines en matière d'application des peines avec les juges de l'application des peines comme la

protection judiciaire de la jeunesse le fut avec les juges des enfants. Enfin, madame Gorce est convaincue qu'avec le travail en cours et la loi dite Taubira du 15 août 2014 **la France est « dans la bonne voie »** et que les créations de postes en SPIP, enfin effectives et opérationnelles d'ici deux à trois ans, permettront la prise en charge correcte des PPSMJ et illustreront alors la pertinence de ces choix politiques.

L'échange sur le **programme immobilier** a permis d'évoquer les projets d'établissements en cours et tout particulièrement celui présenté comme particulièrement innovant de Lutterbach qui est entré dans une phase de dialogue compétitif. La directrice a eu la bonne idée de libérer quelque peu l'imagination des architectes des schémas maintes fois reproduits depuis le programme 13000, et se réjouit de ce que l'évolution des matériaux de construction va permettre, par exemple, le retour de la nef dans les prisons. Toujours sur Lutterbach, la directrice a tenu à ce que la DISP comme les organisations professionnelles soient associées autant que faire se peut au projet piloté par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice, qui a organisé des visites d'établissements dans des Etats étrangers frontaliers (notamment à Offenbourg, centre de détention ouvert en 2009 dans le Bade-Wurtemberg).

La directrice croyant beaucoup aux **régimes de confiance**, elle accorde de l'importance à l'articulation entre le projet d'établissement, les programmes de gestion de la détention du type « *Modules de respect* » dont les résultats sont selon elle spectaculaires. D'une part l'insertion de ces programmes doit inspirer le projet architectural des futurs établissements, d'autre part les surveillants y trouvent un goût renouvelé pour leur métier qui insuffle une atmosphère positive.

Elle a admis que la réflexion autour de la motivation au travail n'est pas exempte de la nécessité de combler les vacances de postes.

Le lien avec les ressources humaines nous a permis d'évoquer le sujet des rythmes de travail, du recrutement et de la formation des agents, tous corps confondus.

Sur **les rythmes de travail**, il est apparu que la forte actualité que la directrice a eu à traiter depuis sa prise de fonctions comme les oppositions que suscite la remise en cause du « soir-matin-nuit », sans modalité satisfaisante de compensation à ce jour, n'ont pas permis d'avancer sur cette question pourtant importante pour la santé des surveillants et premiers surveillants et leur vie sociale et familiale, et pour la qualité de leur vie au travail.

Madame Gorce reconnaît qu'une réflexion et des actions doivent être engagées pour dépasser la vision « *trop académique* » des modalités actuelles de recrutement qui ne permettent pas suffisamment d'intégrer des personnes ayant des parcours autres

qu'universitaires alors que les principales compétences attendues dans les métiers pénitentiaires reposent sur la capacité à entrer en relation avec autrui et la posture professionnelle.

Les pistes d'amélioration envisagées reposent sur une diversification des profils des personnes recrutées, la possibilité de formations d'adaptation à l'emploi par l'ENAP ou les DISP et la création d'une entrée de type « 3^{ème} voie » pour les personnes ayant des connaissances et expériences professionnelles sans forcément de diplôme.

Enfin, a été évoqué le problème récurrent du **surencombrement en maison d'arrêt**, pour lequel nous avons sollicité de la directrice la politique la plus active possible en matière de répartition des condamnés (plus de 4000 places inoccupées début juin) ainsi qu'une intervention auprès de la direction des affaires criminelles et des grâces. La directrice nous a répondu qu'une récente note à destination des directeurs inter-régionaux leur demandait de veiller à « *densifier* » **les affectations en établissements pour peine**. Elle souligne cependant que les 400 places perdues pour de longs mois par l'inondation du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran sont un dommage aussi inopportun qu'inattendu, et que « *la fermeture de la Santé se fait cruellement sentir* » dans les établissements franciliens.

La directrice relève un double mouvement de baisse des aménagements de peine accordés et d'augmentation du nombre de prévenus qu'elle rapproche des difficultés du traitement des dossiers pénaux par les juridictions, engorgées. Les dossiers de 723-15 s'entassent de surcroît, et la comparution immédiate est une procédure qui favorise les mandats de dépôt.

Le SNDP demeurera très attentif à la mise en œuvre concrète des réformes statutaires annoncées et des instructions données sur la répartition des condamnés détenus, et rappellera si besoin à la directrice les engagements pris lors de cette rencontre.

Le Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires

Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires - CFDT

46 avenue de Paris - 94800 Villejuif

Courriel : sndp.contact@gmail.com

www.directeurs-penitentiaires.org